



Je suis prestataire viticoles, ai je le droit d effectuer des tra

Par **nico**, le **01/03/2009** à **19:04**

bonjour, je dirige une micro entreprise dans le secteur de la viticulture (en prestation de services) . Celle ci est intitulée "aide au soutiens des cultures". Une personne m a contacte pour lui tailler des arbres, tondre la pelouse.... Ai-je le droit de lui effectuer une prestation qui ne fait pas partie de mon secteur d activité?

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **21:03**

Bonsoir,

Si ça ne fait pas partie de votre secteur d'activité, la réponse est non.

Cordialement